

TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'ARDÈCHE

DEMANDE D'INSCRIPTION

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Attention, si inscription après le 19 juillet, majoration des frais de traitement de dossier de 30 €.

A ÉLÈVE (en lettres majuscules)

NOM - PRÉNOM

Date de naissance Sexe F M

Numéro de dossier

B PARENT - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (en lettres majuscules)

NOM - PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

MEL

TÉL. FIXE TÉL. MOBILE*

* J'accepte de recevoir des sms en cas de fonctionnement perturbé OUI NON

**COLLER
UNE PHOTO
ICI
(OBLIGATOIRE)**

C SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2024/2025 (compléter ou cocher les cases correspondantes)

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : (préciser Ecole, Collège, Lycée, Lycée Technique, Lycée Professionnel, MFR...)

COMMUNE

Qualité : Demi-pensionnaire Interne

CLASSE OPTION/SPECIALITÉ

Pour les élèves qui ne fréquentent pas l'établissement public ou privé de plus proche de leur domicile, joindre une attestation d'affectation ou d'option, pour les classes spécialisées (ULIS, SEGPA, HPI) joindre un certificat de scolarité.

Autres situations (pour des personnes non ayant droit nécessitant la prise en charge sur des services réservés aux scolaires)

Apprentissage CFA Etudiant Non scolaire Autre (précisez).....

D TRANSPORT DEMANDÉ (sens domicile établissement)

JOURS D'UTILISATION Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

POINT DE MONTÉE (commune et arrêt)

POINT DE DESCENTE (ville et établissement)

CAS DE GARDE ALTERNÉE : pour un 2^{ème} trajet de l'élève (différent du 1^{er}), veuillez remplir l'attestation de garde alternée, disponible sur le site laregionvoustransporte.fr et la joindre à votre demande.

OFFRE SCOLAIRE PLUS (FACULTATIVE)

Pour 20 € de plus par an, souscrivez l'option Scolaire Plus qui permettra à votre enfant d'emprunter le réseau Cars Région en Auvergne-Rhône-Alpes, à l'exception des lignes Cars Région Express (lignes X). Voir conditions au dos et liste des lignes éligibles sur le site laregionvoustransporte.fr

LES PAIEMENTS EN TRÉSORERIES MUNICIPALES ET EN ESPÈCES NE SONT PLUS ACCEPTÉS
Règlement par chèque à l'ordre de la Régie des Transports 07

1	2	3
Titre scolaire simple <input type="checkbox"/> 0 € pour les familles au QF < 600 Quotient Familial : (Joindre une copie CAF OU MSA datée de 2024) <input type="checkbox"/> 90 € l'année complète <input type="checkbox"/> 70 € 2 trimestres (à partir du 01/01/2025) <input type="checkbox"/> 45 € 1 trimestre (à partir du 01/04/2025)	Inscription à partir du 20/07/2024 Obligatoire pour toute inscription à partir du 20/07/2024 jusqu'au 20/12/2024) <input type="checkbox"/> + 30 €	Titre scolaire Plus (Réservé aux élèves ayant droit / facultatif) <input type="checkbox"/> + 20 €
TOTAL À RÉGLER* : 1 + 2 + 3 =€		

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre.

A :

Le :

Signature

Toute fausse déclaration dégage la Région de toute responsabilité.

COUPON PROVISOIRE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'ARDÈCHE 2024-2025

ÉLÈVE INTERNE
cocher la case ci-contre

OBLIGATOIRE

VISA ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM - PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

ÉTABLISSEMENT DATE INSCRIPTION

Partie supérieure à compléter et à conserver par l'élève. Elle tient lieu de titre provisoire de transport au plus tard jusqu'au **4 octobre 2024** ou pendant 3 semaines à compter de la date d'inscription.

1 - ATTENTION

Les élèves ne fréquentant pas l'établissement défini par le plan de transport scolaire pour les collèges et les primaires et maternelles ou l'établissement le plus proche pour les lycées devront soit payer une surtaxe de 90€ soit prendre un abonnement commercial sur internet (site www.auvergnerhonealpes.fr ou se rendre aux points de vente suivants : **gares routières de Valence, d'Annonay, de Montélimar et d'Aubenas, Agence T'Cap Privas, Office de tourisme de Tournon.**

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

1 COMPLÉTEZ LA PARTIE INFÉRIEURE ET CONSERVEZ-LA

Elle vous servira de coupon provisoire valable jusqu'au 4 octobre 2024 en attendant de recevoir votre carte de transport définitive. Cette partie doit être tamponnée par l'établissement scolaire.

2 COMPLÉTEZ LA PARTIE SUPÉRIEURE, COMPLÉTEZ LES CADRES A, B, C, D

(le plus précisément possible). Enfant en garde alternée nécessitant 2 trajets différents : joindre une attestation sur l'honneur de garde alternée signée (téléchargeable sur laregionvoustransporte.fr)

3 La carte Oûra valable 5 ans concerne les élèves qui empruntent une ligne régulière (cf. laregionvoustransporte.fr)

- Pour ceux qui ont déjà la carte, vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur cette carte lors de la montée dans le car.

4 TRANSMETTEZ CE FORMULAIRE AVEC VOTRE RÉGLEMENT ET UNE PHOTO D'IDENTITÉ AGRAFÉE AVANT LE 19 JUILLET 2024, DÉLAI DE RIGUEUR, À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ÊTRE VALIDÉE À LA RENTRÉE

Attention, si inscription après le 19/07/24, majoration des frais de traitement de 30 €.

La carte de transport sera remise à votre enfant à partir de la rentrée sauf pour les renouvellement de carte Oûra qui seront directement envoyés à votre domicile.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2024/2025, la participation familiale est d'un montant de 90 € par enfant si l'inscription est réalisée au plus tard le 19/07/2024.

 **À partir du 19/07/2024 le montant sera de 120 € (90€ + 30 € de frais d'inscription tardive).
Règlement par chèque à l'ordre de la régie de recettes 07**

Conditions de gratuité de la participation familiale :

1) Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €.

- Joindre à la demande une photocopie de la notification de droits et paiements de la Caisse d'allocations familiales ou MSA mentionnant le **quotient familial datée de janvier à décembre de l'année d'inscription.**

2) Les familles de **4 enfants et plus (hors enseignement supérieur)**, tous scolarisés et empruntant les transports : gratuité du titre de transport à partir du 4^e enfant transporté.

- Joindre la copie intégrale du livret de famille.

Usagers SNCF ou car Région Express : remplir un imprimé « Aide SNCF » à réclamer auprès de l'antenne régionale des transports à partir du mois de novembre

Offre Scolaire Plus (facultative) :

Pour 20 euros de plus par an en plus de l'inscription scolaire, souscrivez l'option **Scolaire Plus** qui permettra à votre enfant d'emprunter le réseau Cars Région en Auvergne-Rhône-Alpes*. La liste des lignes éligibles est disponible sur le site laregionvoustransporte.fr
Attention : cette offre s'adresse aux élèves ayant droit. (* à l'exception des lignes Cars Région Express - lignes X)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Région, responsable de traitement, pour l'inscription et la gestion des dispositifs de transport scolaire, ainsi que pour les actions d'information et de prévention et l'envoi d'alertes relatives à l'état du service. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. En fonction des besoins, tout ou partie des données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents habilités de la Région ou les autorités organisatrices impliquées, l'établissement scolaire fréquenté et les partenaires et prestataires autorisés. Les données sont conservées pendant la durée durant laquelle la scolarité ouvre droit à l'accès aux transports scolaires. À l'issue de cette période, la Région s'engage à procéder à l'effacement ou, à défaut, à l'anonymisation des données à des fins statistiques. Les données pourront être conservées en archive, conformément à la réglementation et aux prescriptions des Archives de France. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. **Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.** Pour exercer ces droits vous pouvez contacter : directiondesmobilités@auvergnerhonealpes.fr. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : dpo@auvergnerhonealpes.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ardèche

Espace de Privas - 4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas

Tél. 04 8000 7000

laregionvoustransporte.fr



RAPPELS :

L'inscription est obligatoire pour tous les usagers scolaires sur les différents services de l'antenne régionale des transports de l'Ardèche pour des raisons de sécurité et d'assurance.

- Ce coupon provisoire est strictement personnel.
- Il doit être impérativement remis en échange de la carte de transport définitive.
- Au-delà du 04/10/2024 ou 3 semaines après la date d'inscription, il ne sera plus valable.
- Il n'est pas valable sur les réseaux de transport urbain et de la **SNCF** (pensez à faire recharger votre carte).
- Les élèves résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.